

Perspectives

N°22/371 – 6 décembre 2022

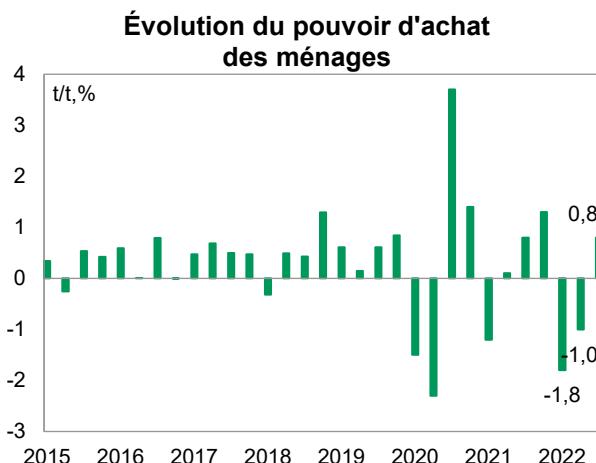
FRANCE – Des ménages plus fourmis que cigales

Les revalorisations du point d'indice des salaires de la fonction publique et des prestations sociales (et notamment des retraites) adoptées cet été dans le cadre de la loi pouvoir d'achat ont permis un net rebond du pouvoir d'achat des ménages au troisième trimestre, malgré une inflation élevée.

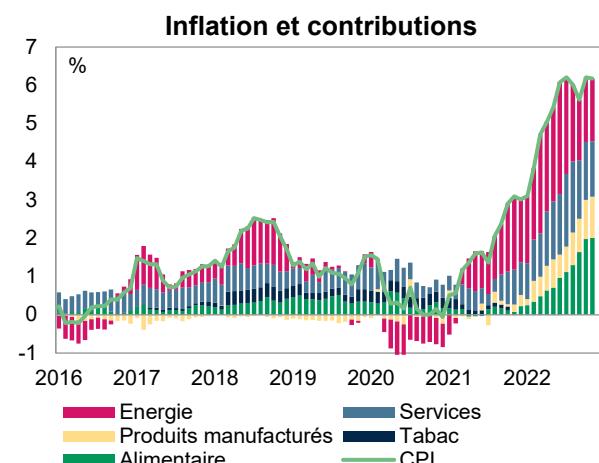
Après deux trimestres de nette contraction, le pouvoir d'achat progresse ainsi de 0,9% au T3 par rapport au trimestre précédent. Les Français n'en ont pourtant pas profité pour consommer davantage et la consommation des ménages s'est même légèrement repliée au troisième trimestre (-0,1% t/t), plombée par la baisse de la consommation de biens, tandis que la croissance de la consommation de services a ralenti. C'est donc l'épargne des ménages qui s'est à nouveau garnie avec un taux d'épargne en hausse à 16,6%, après 15,8% au T2.

L'inflation entame pourtant la valeur de l'épargne des ménages ; mais à défaut d'avoir chanté tout l'été, les Français se montrent prudents et préparent l'hiver. Il s'agit là d'une manifestation de l'effet d'encaisses réelles, théorisé par Pigou. Lors de périodes inflationnistes et d'incertitude élevée, les ménages ont tendance à préserver non pas un certain stock d'épargne, mais la valeur du pouvoir d'achat de leur épargne pour pouvoir faire face aux dépenses jugées essentielles dans le futur. Ainsi, alors que l'inflation rogne le pouvoir d'achat futur de l'épargne, les ménages sont incités à mettre davantage de côté quitte à limiter leur consommation aujourd'hui, notamment de biens et services non-essentiels, afin de pouvoir assurer leurs dépenses essentielles dans le futur.

À 6,2%, l'inflation s'est stabilisée au mois de novembre, mais le pic d'inflation est encore devant nous et pourrait être atteint en début d'année 2023. La flambée des prix alimentaires se poursuit (+12,6% sur un an), tandis que les prix de l'énergie progressent un peu moins rapidement qu'au mois d'octobre, un rebond étant cependant attendu en décembre avec la fin de la remise sur le carburant.



Sources : Insee, Crédit Agricole SA ECO



Sources : Insee, Crédit Agricole SA ECO

Notre opinion – Le rebond du pouvoir d'achat des ménages devrait se confirmer au quatrième trimestre avec la suppression de la redevance pour l'audiovisuel public qui correspond à une baisse de près de 4 Mds€ de la fiscalité pesant sur les ménages (et la baisse graduelle de la taxe d'habitation). Cependant, malgré le bouclier tarifaire et la loi pouvoir d'achat qui soutient le revenu des ménages, le pouvoir d'achat devrait se contracter en moyenne en 2022 et nous nous attendons également à un recul en 2023.

En effet, le pic d'inflation pourrait être atteint en début d'année 2023, mais l'inflation ne refluerait que lentement tout au long de l'année et resterait en moyenne supérieure à 5%, un niveau similaire à 2022. Nous nous attendons également à une stagnation de l'activité économique au quatrième trimestre 2022 et même à un recul du PIB en début d'année prochaine. La consommation des ménages se replierait face aux hausses de prix, d'autant que les ménages à faibles revenus ont déjà puisé dans l'épargne accumulée pendant le Covid, tandis que l'investissement des entreprises ralentirait sous les effets conjugués de la hausse des taux d'intérêt et d'une dégradation des marges. Dans ce contexte, les créations d'emplois, jusqu'à présent très dynamiques, pourraient ralentir, ce qui limiterait la hausse des revenus d'activité.

Article publié le 2 décembre 2022 dans notre hebdomadaire [Monde – L'actualité de la semaine](#)

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
02/12/2022	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
01/12/2022	Allemagne – Un peu de répit avant une très probable entrée en récession	Allemagne
01/12/2022	COP27 : un premier pas vers la justice climatique	Afrique et Moyen-Orient
30/11/2022	Géo-économie – Le nouveau rôle des puissances secondaires	Monde
30/11/2022	Espagne – Vers un ralentissement du marché immobilier ?	Espagne
29/11/2022	Italie – Meloni funambule	Italie
28/11/2022	Qatar : quel est ce pays qui accueille la coupe du monde de football ?	Afrique et Moyen-Orient
25/11/2022	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
23/11/2022	La décarbonation des usages, point de passage obligé pour celle de l'économie - N°3	Sectoriel
23/11/2022	Brésil – Première épreuve : un nouveau budget pour 2023	Amérique latine
22/11/2022	Royaume-Uni – L'austérité bis	Royaume-Uni
22/11/2022	Zone euro – Inflation : inventaire des risques pour les ménages	UE

Crédit Agricole S.A. — Direction des Études Économiques

12 place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille

Rédacteur en chef : Armelle Sarda

Documentation : Dominique Petit – **Statistiques** : Alexis Mayer, Jorge Mariano Mamani Soria

Secrétariat de rédaction : Christine Chabenet

Contact: publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez les Études Économiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com/>

iPad : application Etudes ECO disponible sur App store

Android : application Etudes ECO disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exhaustivité, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.